

LA MEDIATION

Votre satisfaction est notre priorité.

En cas de désaccord après avoir sollicité notre service clients, E.Leclerc vous propose de consulter le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé.

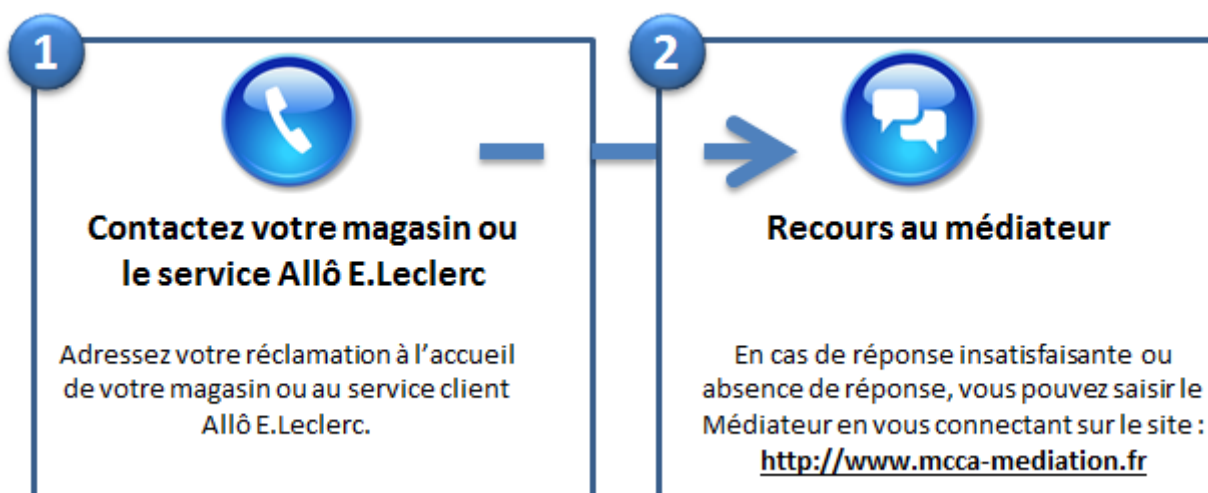
Qu'est-ce que la médiation ?

La Médiation intervient sur les différends portant sur la bonne exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services et lorsqu'aucune solution n'a pu être trouvée entre les parties prenantes.

- Le consommateur est **libre d'accepter ou non** l'avis rendu
- La Médiation est **gratuite** pour les consommateurs
- Elle obéit à des règles de **confidentialité**.
- Le Médiateur est **indépendant**.

Comment saisir le Médiateur ?

Avant de saisir le Médiateur, contactez au préalable votre magasin ou le service client Allô E.Leclerc pour obtenir des réponses à vos questions.



Assurez-vous que votre demande soit recevable.

[Consulter la charte de la médiation du Commerce Coopératif et Associé](#)



Retrouvez toutes les informations sur la Médiation du Commerce Coopératif et Associé sur le site officiel : <http://www.mcca-mediation.fr>